



FÉDÉRATION
**VERRE &
CÉRAMIQUE**

8 mars

**Journée internationale de lutte
pour les droits des femmes et
des minorités de genres**

**ÉGALITÉ - MIXITÉ
SYNDIQUÉ·E**

Égalité et lutte contre les violences : un combat syndical

Les violences sexistes et sexuelles ne sont pas des faits isolés : elles traversent toute la société et marquent des vies. En 2024, la France a déploré au moins **137 féminicides, 450 100 victimes de violences physiques et 122 600 de violences sexuelles**, dont une part importante de **mineures**. Ces violences touchent aussi les personnes trans et non-binaires : près de **35 %** déclarent avoir subi des **violences physiques ou sexuelles**, et **plus de la moitié** subissent des **discriminations au travail ou dans l'accès aux soins**. Mais la violence n'est pas qu'une affaire privée : elle s'exprime aussi dans **le monde du travail**.

Les femmes, et en particulier les travailleuses racisées ou trans, **cumulent les inégalités** : écarts salariaux de 16 %, carrières plus courtes, discriminations à l'embauche ou dans l'évolution professionnelle. À cela s'ajoute la double journée : en moyenne, les femmes consacrent plus de 4 heures par jour aux tâches domestiques, contre 2 heures pour les hommes. Cette surcharge épuise, freine les carrières et aggrave les inégalités.

Face à cela, la CGT affirme que la lutte pour l'égalité n'est pas une question secondaire : c'est un combat syndical, au cœur de notre action.

Nous revendiquons :

Un temps de travail réduit et mieux partagé, pour équilibrer vie professionnelle et vie privée.

Des salaires et carrières équitables, sans discrimination liée au genre, à l'origine ou à l'identité.

Des conditions de travail protectrices, qui préservent la santé physique et mentale.

La reconnaissance du travail domestique et invisible, souvent assumé par les femmes.

Des mesures fermes contre les violences sexistes et sexuelles dans les entreprises : prévention, protection et sanctions.



8 mars 2026 : Les femmes actrices du syndicalisme

Dans de nombreux secteurs, les femmes sont confrontées à des conditions de travail plus précaires : temps partiels imposés, bas salaires, contrats courts, horaires morcelés. Elles cumulent souvent une double journée entre travail professionnel et responsabilités familiales. S'y ajoute une réalité encore trop répandue : l'image d'un syndicalisme construit et dirigé pour et par les hommes, où il peut sembler difficile de trouver sa place.

Pourtant, l'histoire du mouvement syndical montre qu'à chaque fois que les travailleuses s'organisent, c'est une force décisive qui s'exprime. Dans les luttes salariales, dans les combats pour l'égalité professionnelle, dans la défense de la santé et de la dignité au travail, les femmes ont su faire avancer l'ensemble des travailleurs.

Un syndicalisme qui ne représente pas pleinement les femmes ne peut prétendre représenter l'ensemble du salariat. Les intégrer, leur permettre d'occuper toute leur place, c'est renforcer le syndicat lui-même, en légitimité comme en efficacité. C'est cette réalité que la CGT a décidé d'assumer pleinement. Elle s'est engagée depuis des années à faire bouger les lignes pour que les femmes ne soient pas seulement présentes, mais actrices à part entière de la vie syndicale. L'élection d'une Secrétaire générale à la tête de la Confédération en est un symbole fort : elle ouvre la voie et incarne cette volonté de transformation.

Le 8 mars n'est pas seulement une journée de revendications pour les femmes : c'est un rappel que l'émancipation de toutes et tous dépend de la capacité du syndicalisme à s'appuyer sur la totalité du monde du travail.

Solidarité et égalité : un combat international

À travers le monde, les femmes et les minorités de genres sont confrontées à **des violences, des discriminations et des exclusions** qui structurent leur quotidien. Dans de nombreux conflits, les agressions sexuelles sont utilisées comme arme pour terroriser et contrôler les populations. Des femmes en Palestine, en Ukraine, en République démocratique du Congo, en Iran, au Soudan, au Sahel et ailleurs vivent cette violence extrême, qui repose sur des rapports de pouvoir et de domination.

Ces violences s'entrelacent souvent avec des inégalités économiques et des discriminations raciales. Les femmes et les personnes trans racisées subissent une double, voire une triple peine : sexisme, racisme et, parfois, transphobie. Ces obstacles limitent l'accès à l'emploi, aux soins, à la protection sociale et à la sécurité.

Cette réalité internationale résonne également en France. Certaines femmes et personnes trans y sont plus souvent précarisées, discriminées dans l'emploi et exposées aux violences sans soutien suffisant. Mais **il existe une continuité dans la lutte** : la défense des droits des femmes et des minorités de genres ici s'inscrit dans un mouvement mondial.

La CGT affirme que l'égalité et la protection des droits ne connaissent pas de frontières. Soutenir les luttes des femmes et des minorités de genres à travers le monde, partager expériences et méthodes de mobilisation, dénoncer les violences et les injustices partout, c'est **renforcer** nos propres combats en France.

En ce 8 mars, chaque action s'inscrit dans cette solidarité internationale : dénoncer les violences, lutter contre les discriminations et soutenir toutes les femmes et toutes les minorités de genres, partout, est un acte concret de justice et de mobilisation collective.



**NOUS NE
SERONS
PLUS LES
OUBLIÉES
DE
L'HISTOIRE**



8 MARS, ENSEMBLE POUR L'ÉGALITÉ !



**POUR UNE MEILLEURE PRISE EN
CHARGE DE LA SANTÉ DES FEMMES
LE 8 MARS, ON ARRÊTE TOUT !!!**



**8 MARS :
NOS VOIX,
NOS DROITS,
NOS LUTTES !**



PAS D'ÉGALITÉ SANS RESPECT !



**STOP AU PATRIARCAT :
LE 8 MARS, ON
ARRÊTE TOUT !!!**

la
cgt

**MÊME
MÉTIER,
MÊME
DIGNITÉ !
UN SEUL
MOT :
ÉGALITÉ**



L'ÉGALITÉ, ICI ET MAINTENANT !



**LE 8 MARS, ON ARRÊTE
TOUT POUR CONQUÉRIR
DU TEMPS POUR NOUS**



SYNDIQUÉES ORGANISÉES RESPECTÉES !



POUR NOS DROITS, POUR NOTRE DIGNITÉ !

**SI J'AVAIS
BESOIN
DE TON
AVIS,
JE TE
L'AURAI
DEMANDÉ**

STOP AU HARCELEMENT DE RUE

Retraites et droits sociaux : l'inégalité jusqu'au bout

L'injustice de genre ne s'arrête pas au travail : elle se prolonge jusque dans la retraite. En France, **les pensions des femmes sont en moyenne inférieures de 40 %** à celles des hommes, et si l'on retire les pensions de réversion, l'écart grimpe à 60 %. Ces chiffres ne tombent pas du ciel : ils sont la conséquence directe des inégalités de carrière. Les femmes ont été cantonnées aux bas salaires, au temps partiel subi, aux interruptions liées à la maternité et aux responsabilités familiales, aux promotions refusées, aux discriminations. Après une vie de travail, elles se retrouvent avec des pensions de misère.

Ce n'est pas seulement une injustice statistique : c'est une réalité vécue par des millions de retraitées qui comptent chaque euro, qui renoncent à se soigner, qui doivent continuer à travailler ou dépendre d'un conjoint ou de leurs enfants pour survivre. La réforme des retraites n'a fait qu'aggraver cette injustice. C'est condamner encore plus de travailleuses à finir usées, malades ou mortes avant de pouvoir profiter d'une retraite digne.

La CGT affirme que **la retraite est un droit**, pas une loterie. Nous exigeons le retour au départ à 60 ans pour toutes et tous, avec la possibilité de partir plus tôt pour les métiers pénibles. Nous défendons l'égalité salariale, car sans elle il n'y aura jamais d'égalité dans les pensions. Et nous portons une revendication claire : **aucune pension ne doit être inférieure au SMIC pour une carrière complète.**

Garantir aux femmes une retraite digne, ce n'est pas un détail : c'est une question **de justice sociale et de dignité**. C'est reconnaître que chaque année de travail compte, et que chaque travailleuse doit pouvoir vivre décemment après sa carrière, sans dépendre de personne.

Le 8 mars, nous le répétons haut et fort : l'égalité doit durer toute la vie, jusqu'au dernier jour.

Santé au travail : Les femmes paient le prix fort

Depuis 2001, les accidents du travail chez les femmes explosent (+26 %), alors qu'ils diminuent chez les hommes (-40 %). Cette situation inacceptable, révélée par le dernier rapport de l'Assurance Maladie sur les AT-MP pour 2024, met en lumière l'échec des politiques de prévention aveugles au genre.

Les accidents subis par les salariées ne sont pas les mêmes que ceux des hommes. Elles sont plus exposées aux chutes de plain-pied (18 % contre 10 %), aux agressions (8 % contre 3 %) et aux chutes de hauteur (12 % contre 11 %). Les maladies professionnelles, longtemps minoritaires chez les femmes, les dépassent depuis 2020, avec en première ligne les troubles musculosquelettiques (TMS), particulièrement des mains, et les affections psychiques, dont le nombre a doublé depuis 2020. Les femmes représentent 63 % des salariés concernés, souvent dans des métiers exposés au public : médico-social, transport de personnes et commerce de détail. La gravité des accidents s'accroît : en 2024, 1 297 décès ont été recensés, soit près de trois morts par jour, dont 764 directement liés à des accidents du travail. Et ces chiffres ne concernent que les salariés du régime général, la réalité nationale est probablement bien pire.

Cette dégradation n'est pas une fatalité.

Elle s'explique par la précarité des parcours professionnels et le recours massif à la sous-traitance, ainsi qu'un turnover qui détruit la continuité de la formation à la sécurité. Plus d'un décès sur cinq survient dans la première année de poste, et chez les moins de 25 ans, plus de la moitié des accidents mortels frappent dès la première année. Les secteurs les plus touchés sont : services, alimentation, transports et BTP.

Face à ce constat dramatique, votre fédération dénonce
l'inaction des employeurs et du gouvernement.



FNTVC-CGT

Les obligations légales existent : le DUERP, obligatoire pour toutes les entreprises dès le premier salarié, doit intégrer l'évaluation des risques selon le sexe et le plan de prévention doit protéger les salariés lors des interactions entre entreprises sur un même site. Mais ces outils sont trop souvent ignorés ou mal appliqués.

Votre fédération revendique une action immédiate et efficace pour protéger les femmes et toutes les salariées :

- Renforcer les dispositifs de prévention et les adapter aux risques spécifiques féminins.

- Former tous les salariés, en particulier les jeunes et les femmes précaires, à la prévention et aux risques liés à leur poste. - Lutter contre la précarité et la sous-traitance, facteurs aggravants d'accidents et de maladies professionnelles.

Chaque accident ou maladie évitable est une responsabilité de l'employeur et de l'État. Les chiffres sont là pour le prouver : tant que les mesures resteront insuffisantes, ce seront toujours les femmes et les plus vulnérables qui paieront le prix fort. **Il est temps d'agir, maintenant !**

2024	Accidents du travail	Maladies pro	Totaux (dont accidents de trajet)
Nombre de sinistres reconnus	716 475	79 549	926 358
Nombre de sinistres avec arrêt de travail et/ou incapacité (IP)	549 614	50 598	694 866
% des sinistres avec arrêt/IP	76,7 %	63,6 %	75,0 %
Total décès	764	215	1 297

Cette année, le 8 mars, c'est un dimanche, et comme les autres jours, les femmes luttent toujours !

REJOIGNEZ-NOUS ! SYNDIQUEZ-VOUS !

Prénom, nom : _____

Adresse postale : _____

N° de portable : _____

Adresse mail : _____

Date de naissance : _____

Situation professionnelle : _____

Nom de l'entreprise : _____

Adresse de l'entreprise : _____

*Formulaire à envoyer à
CGT 263 rue de Paris, 93100 Montreuil
Nous vous recontacterons très
prochainement !*



Impression : Imprimerie Rivet Presse Edition



FÉDÉRATION
**VERRE &
CÉRAMIQUE**

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE